

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 36
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 6 mars 2017

Résultat du vote

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Jean-Claude SARTER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO ; Pierre Auguste FEUGIER à Martine MACHON

**OBJET : ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE /
SUBVENTION 2017 – PREMIER VERSEMENT**

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT les termes des conventions de fonctionnement et financements, signées avec chaque association Enfance et Jeunesse du Territoire Cœur de Chartreuse,

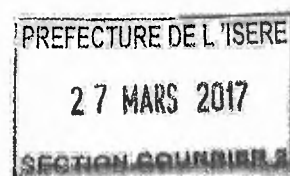
Un premier versement, pour un montant de 50% de la somme versée en année N-1 est nécessaire afin de garantir la trésorerie desdites associations.

CONSIDERANT le tableau récapitulatif des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire :

Association	50% N-1	
	Total 2016	2 017
AADEC / Contrat animation + CEJ	51 137	25 569
AAVE / CEJ	113 500	56 750
Crèche FEES ET LUTINS	110 178	55 089
Crèche le Sac à Jouets	90 391	45 196
Crèche les Titounets	149 786	74 893
POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	159 175	79 588
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / CRPE	4 943	2 472
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / Ludobus	18 488	9 244
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / LAEP	14 724	7 362
CENTRE SOCIAL DES PAYS DU GUIERS / ALSH + coordination & actions	116 123	58 062
TOTAL	828 445	414 225

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente et être passé au vote montant par montant, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** le Président à faire procéder aux règlements de ce premier versement.



Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 14 mars 2017,

Le Président

Denis SEJOURNE

